

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Société d’escrime de La Chaux-de-Fonds**, Rue de la Croix-Fédérale 35, 2300 La Chaux-de-Fonds
2. Déclaration de faillite: 28.01.2010
3. Suspension de faillite: 18.02.2010
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 15.03.2010
5. Avance de frais: CHF 4’000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n’en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d’avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : réunir toutes les personnes qui s’intéressent au sport des armes et à la culture physique; leur permettre de pratiquer ces sports dans les meilleures conditions; créer entre elles des liens amicaux.

Office des faillites
2053 Cernier

00459093